

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 juin 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Stéphane REYMOND

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Michel MONNET, Waren FEUTRY, Nicole CARTIGNY, Jacky BÉJEAN, Thierry MONNET, Agnès MARION

Pouvoirs :

Céline POURPOINT à Patricia DEROO, Philippe DUBOST à Roland CRIMIER, Jennifer THIERY à Fabienne CHAVASSIEUX, Michel MONNET à Catherine GUILLARD, Waren FEUTRY à Daniel ZORITA, Nicole CARTIGNY à Stéphane REYMOND, Jacky BÉJEAN à Frédéric RAGON, Thierry MONNET à Fabien BAGNON, Agnès MARION à Antonin GRECO,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-
037 À 2026-045

Délibération : 06-2026-066

Transmis en préfecture le : 30/06/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par le maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/ma-vie-citoyenne/conseil-municipal/actes-administratifs-et-deliberations>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2026-037	04/05/2026	Déclaration sans suite de la consultation 26-03 relative aux travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Albert Mouton : suspension du projet pour approfondir les garanties de sécurité et de continuité pédagogique	La présente décision déclare, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la Commande publique, sans suite la consultation des entreprises pour le projet de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Albert Mouton et Joseph Bergier (bas) en raison de la fragilité des options de délocalisation et relocalisation des élèves et de l'incertitude importante entourant les conditions concrètes de déroulement paisible et sécurisé pour les usagers.
2026-038	01/06/2026	Attribution du marché 26-05 relatif à l'installation et réparation des systèmes d'arrosage automatiques des complexes sportifs de Beauregard, Henri Fillot et les autres services de la ville de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à l'installation et réparation des systèmes d'arrosage automatiques des complexes sportifs de Beauregard, Henri Fillot et les autres services de la ville de Saint-Genis-Laval. L'accord-cadre a été attribué à la société ID VERDE pour un montant maximum sur la durée totale de 200 000€ H.T. Il est conclu pour une période initiale et ferme d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit par périodes successives d'un sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.
2026-039	12/05/2026	Convention d'occupation précaire et révocable avec l'Association ANIMA pour un logement T3(R0-113) situé 16 rue Guilloux	La présente décision établit une convention d'occupation précaire et révocable entre la ville de Saint-Genis-Laval et l'association ANIMA.
2026-040	27/05/2026	Renouvellement des abonnements dans le cadre du marché n°22-21 relatif à la fourniture de liens Internet	La Centrale d'achat régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une consultation relative à la fourniture de connectivité et de services de communications électroniques à haut et très haut débit au profit des adhérents nommé marché Amplivia. La durée initiale de 4 ans étant arrivé à son terme en avril 2026, il convient de reconduire les abonnements pour une durée d'un an.
2026-041	27/05/2026	Conclusion d'un contrat avec la société Maileva pour la mise en œuvre d'un dispositif de coffre-fort numérique destiné aux	La ville décide de moderniser la gestion des Ressources Humaines de la Ville en permettant la dématérialisation, la distribution sécurisée et l'archivage à

		bulletins de paie des agents communaux.	valeur probante des fiches de paie, conformément au décret n° 2016-1762 relatif à la dématérialisation des bulletins de paie des agents publics.
2026-042	28/05/2026	Avenant n°2 au marché n°24-18-02 relatif à la réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, positionnement d'un kiosque à usage de point d'accueil été aménagement d'un local brut de béton en club house « Surfaces de jeux, clôtures (Tennis, Padel, Pickeball)»	Le présent avenant a pour objet de modifier de l'article 4 du CCAP : « Les travaux inclus dans la tranche optionnelle pourront être déclenchés à tout moment au cours de l'exécution du contrat jusqu'à 12 mois après l'échéance de la garantie de parfait achèvement de la tranche ferme » pour un motif d'origine extérieure au projet. En effet, l'acceptation par les autorités compétentes de la réduction de la zone d'impacts du risque industriel de BENTA LYON permettant de confirmer l'absence avérée de risques sur les futurs terrains de Paddle et Pickelball, suite aux travaux de réaménagement récent de ce site industriel privé voisin, n'a pas été encore transmise à la collectivité alors qu'elle est en cours d'instruction et retarde de ce fait l'affermissement de la tranche optionnelle.
2026-043	28/05/2026	Sollicitation du dispositif d'aide à l'équipement des polices municipales de la Région pour l'acquisition de quatre gilets pare-balles	La présente décision sollicite l'aide du Fonds sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés proposé par la région Auvergne Rhône Alpes, pour mener à bien le projet d'achat de 4 gilets pare-balles avec housse dans le cadre de l'équipement de la police municipale de la commune, par le biais d'un financement de 1106 euros.
2026-044	02/06/2026	Acceptation Indemnisation Assurance - Sinistre du 7 juillet 2023 - Barrière levante école Paul Frantz	La présente décision accepte l'indemnisation proposée par la compagnie SMACL assurances d'un montant de 4665,60 euros correspondant au montant de la facture de réparation de la barrière à l'entrée de l'école primaire Paul Frantz.
2026-045	02/06/2026	Convention de mise à disposition de salles climatisées en mairie pour le Club de l'amitié dans le cadre de ses activités pour les seniors de la commune.	La présente décision établit une convention de mise à disposition de salles climatisées en Mairie pour le club de l'amitié dans le cadre de ses activités pour les seniors de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Le secrétaire de séance,

Stéphane REYMOND

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Jules GUILLEMOT



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.